

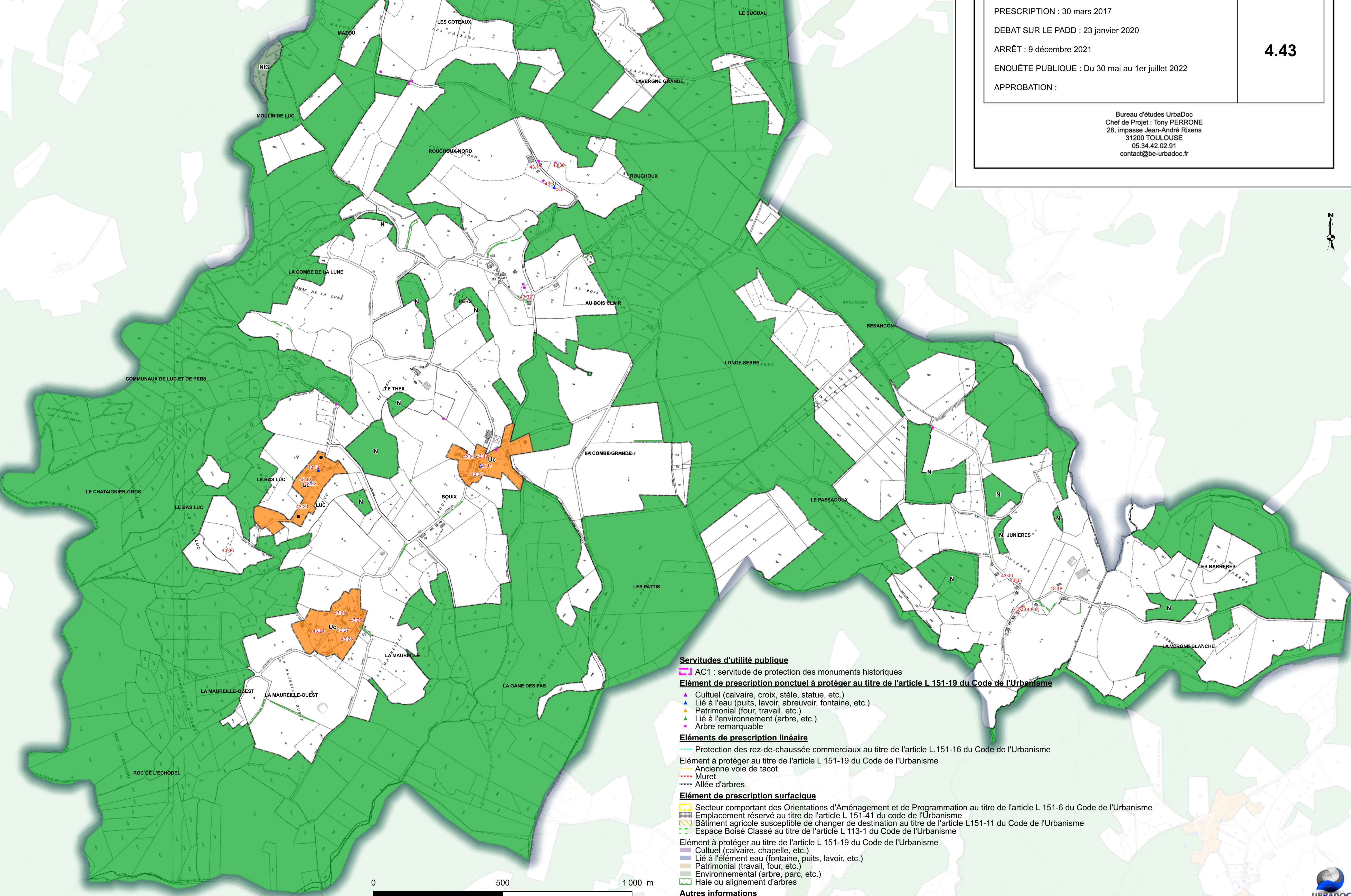
Zones Urbaines

- Ua : zone urbaine correspondant au centre ancien
 Ub : zone urbaine correspondant aux extensions du centre ancien
 Uc : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à densifier
 Ud : zone urbaine correspondant aux hameaux contemporains
 Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
 Up : zone urbaine correspondant aux hameaux traditionnels à préserver
 Ph : zone urbaine à vocation de production d'énergie photovoltaïque
 Ue : zone urbaine à vocation de services commerces et services
 Ux2 : zone urbaine à vocation artisanale
 Ux3 : zone urbaine à vocation industrielle
 Ux4 : zone urbaine à vocation d'aérodrome

AUa1	zone à urbaniser correspondant aux extensions du centre ancien
AUa2	zone à urbaniser correspondant aux extensions du centre ancien (Post AUa1)
AUb1	zone à urbaniser correspondant aux extensions des centres anciens
AUb2	zone à urbaniser correspondant aux extensions des centres anciens (Post AUb1)
AUc1	zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux anciens
AUc2	zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux anciens (Post AUc1)
AUd1	zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains
AUd2	zone à urbaniser correspondant aux extensions des hameaux contemporains (Post AUd1)
AUp	zone à urbaniser à vocation de production d'énergie photovoltaïque
AV1	zone à urbaniser à vocation de commerces et services
AUX2	zone à urbaniser à vocation artisanale
AUX3	zone à urbaniser à vocation industrielle
2AUX	zone à urbaniser à vocation d'activité fermée

N : zone naturelle
 Nc : zone naturelle de carrière
 Ne : zone naturelle correspondant au camp militaire
 Nt1 : zone naturelle à vocation touristique dédiée aux activités de loisirs
 Nt2 : zone naturelle à vocation touristique à destination de gîtes, chambres d'hôtes
 Nt3 : zone naturelle à vocation touristique à destination de campings, cabanes, habitations légères de loisirs, aire de camping-car
 Nt4 : zone naturelle à vocation touristique à destination de villages de vacances, résidences hôtelières
 Nt5 : zone naturelle à vocation touristique dédiée aux sites emblématiques

A : zone agricole
 Ap : zone agricole protégée
 Asta : secteur de taille et capacité d'accueil limité à vocation d'activité
 Asth : secteur de taille et capacité d'accueil limité à vocation d'habitat



**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ
COMMUNE DE
SAINT-HILAIRE-LUC**

ECHELLE : 1/7 500

APPROBATION :

4.43

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de Projet : Tony PERRONE
28, impasse Jean-André Rixens
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr